



**Commune du VERNET**

22, rue de Cusset  
03200 LE VERNET

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, sur convocation des élus et affichage en date du 15 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. AGUIAR Bernard, maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

**Présents :**

Madame, Monsieur: Bernard AGUIAR, Stéphanie BARD, Nadine DEMAY, Marc POUZET, Marc GENESTE, Jacky PARENTON, Marcel MATTOUG, Jacqueline BAPTISTE, Nadine LLOPIS, Isabelle PRIEUR, Gérard DELEUZE, Jean-François DELMAS, Annie PERARD, Alexis COUTIER, Thierry PRIEUR, Marie-Hélène CHANAL, Marc VOITELLIER.

**Absents représentés :**

- Carole PEZRON (pouvoir à Annie PERARD),
- Bernard FRELASTRE (pouvoir à Marc VOITELLIER),

**Absents excusés:**

**Membres en exercice :** 19 Membres

**Présents :** 17

**Absents représentés :** 2

**Votants:** 19

**Secrétaires :** Mme DEMAY et Mme BARD sont élues secrétaires de séance à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**Validation du compte rendu du conseil municipal du 9 février 2017,**

1. Démarche de révision du PLU suite transfert de compétence,
2. Avenant à la convention de groupement de commandes pour « l'achat de gaz naturel »,
3. Convention de groupement de commandes pour « l'achat d'électricité en tarification C5 – hors éclairage public »,
4. Projet éolien.

**Questions diverses**

**Validation du compte rendu du dernier conseil municipal**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du 9 février 2017.

## **1. Démarche de révision du PLU suite transfert de compétence,**

**Vu** la LOI n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui rend automatique le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité en cas de fusion d'EPCI comprenant un ECPI compétent,

**Vu** l'arrêté n° 3188/2016 du décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération « Vichy Val d'Allier » et de la communauté de communes de la « montagne bourbonnaise »,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la Communauté d'Agglomération à achever la procédure de révision du Plan Local de l'Urbanisme engagée par la commune avant le transfert de la compétence à l'échelle intercommunale.

## **2. Demande Avenant à la convention de groupement de commandes pour « l'achat de gaz naturel »,**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter les termes de l'avenant N°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats de gaz naturel.

En effet, depuis le 24 juin 2014, après concertation avec les principales collectivités du Département, le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03) coordonne un groupement de commandes d'achat de gaz naturel à l'échelle départementale qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence.

## **3. Convention de groupement de commandes pour « l'achat d'électricité en tarification C5 – hors éclairage public ».**

Le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03) propose de coordonner un groupement de commandes pour l'achat d'électricité en tarif C5 (hors éclairage public) à l'échelle départementale qui permettra d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et le suivi des consommations pour l'ensemble des membres adhérents.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats d'électricité en tarification C5 (hors EP), annexée à la présente délibération,
- DECIDE de souscrire à l'offre de marché,
- DECIDE de confier la mission d'exécution comptable au SDE03 selon l'article 4.4.1,

## **4. Projet éolien**

La société Soleil Du Midi Développement (SDMD) a identifié sur les communes de Busset, Arronnes et Le Vernet une zone potentiellement favorable au développement de l'énergie éolienne. Cette zone a été définie en tenant compte de l'ensemble des contraintes relatives au développement de l'éolien en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans le cadre de l'élaboration de son territoire à énergie positive (TEPOS) Vichy Communauté étudiera en 2017 la meilleure façon d'accompagner le développement éolien. La commune se réserve le droit de participer à une SAS à l'initiative de Vichy communauté qui aurait pour objet le développement du potentiel éolien.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis favorable de principe en faveur du projet.
- d'autoriser la société SDMD et son partenaire WKN France à engager les études de faisabilité du projet éolien,
- de donner mission à monsieur le Maire ou son représentant pour suivre l'avancement de cette opération.

### **AMO ECOLE :**

Dans le cadre de la révision du PLU de la commune, les élus du Vernet ont affirmé la nécessité de développer une réflexion sur le devenir du quartier de l'école et des équipements s'y trouvant. Il s'agit notamment de permettre la réhabilitation de certains équipements et la construction de nouveaux. Cela concerne l'école, le terrain de sport, une possible salle multi-activités, mais également les stationnements et une liaison douce avec le cœur de bourg.

En priorité, il s'agit de programmer les opérations de réparations, réaménagement ou de reconstruction du bâtiment de l'école en fonction des dysfonctionnements et des besoins identifiés. La réhabilitation des locaux pourrait aussi être l'opportunité d'accueillir de nouveaux services (bibliothèque, crèche, salle des associations...). En parallèle, le programme devra prévoir la construction d'une salle multi-activité. L'ensemble des réflexions devront s'inscrire dans un cadre global prenant en compte les circulations et les stationnements.

Dans cette optique, la commune du Vernet s'est doté d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ses projets. Elle envisage une démarche exemplaire en matière de qualité environnementale sans rechercher la certification. Les missions attendues sont les suivantes :

- **Mission n°1** : Réalisation d'un diagnostic pour les projets de réhabilitation de l'école et la construction d'une salle multi-activité.
- **Mission n°2** : Présentation d'un programme détaillé, uniquement pour le projet de réhabilitation de l'école.
- **Mission n°3** : Assistance pour le choix du maître d'œuvre, uniquement pour le projet de réhabilitation de l'école.

Ainsi la collectivité entend mettre en avant une approche partenariale avec l'ensemble des acteurs impliqués (maître d'ouvrage, utilisateurs, inspection académique), ainsi qu'une approche économique globale et une évaluation environnementale du projet.

### **Nettoyage de printemps :**

Samedi 18 mars , malgré une météo maussade, une petite trentaine de personnes se sont retrouvées aux Hurlevents pour entreprendre le "traditionnel et malheureusement nécessaire" nettoyage de printemps de la commune.

Pneus, cadre de VTT, grille de frigo et bien sûr les classiques canettes de soda, bouteilles de bière et d'alcool très divers, emballages de fast food.... ont été retrouvés.

**La séance est levée à 22h30**